

Mémoire présenté à la

Commission sur l'avenir de l'agriculture  
et de l'agroalimentaire québécois

par l'



ASSOCIATION DES JARDINIERS  
MARAÎCHERS DU QUÉBEC

---

déposé le 21 juin 2007

905, rue du Marché Central, bureau 100, Montréal (Québec) H4N 1K2

Tél. : 514-387-8319 / Téléc. : 514-387-1406

Courriel : [ajmq@ajmqbec.com](mailto:ajmq@ajmqbec.com)

Sites Internet : [www.ajmqbec.com](http://www.ajmqbec.com) / [www.mangezquebec.com](http://www.mangezquebec.com)

# **1- Introduction**

## **a- Qui sommes-nous?**

Depuis 1945, l'Association des jardiniers maraîchers du Québec s'est vouée à la promotion des produits maraîchers et fruitiers du Québec sur les marchés intérieurs et extérieurs, à la défense inconditionnelle des intérêts des producteurs et à la gestion efficace de la Place des producteurs (marché de gros) et du marché des jardiniers à La Prairie (marché de détail).

L'AJMQ réunit 400 membres, dont 300 membres producteurs représentant au-delà de 80 % du marché et 100 membres affiliés. Forte de la compétence qu'elle a su perfectionner au fil des ans, l'AJMQ aura contribué largement par ses actions au développement des marchés et à la reconnaissance de la qualité des produits québécois sur les marchés nationaux et internationaux. La défense des intérêts des producteurs est une autre des priorités de l'AJMQ qui joue un rôle proactif dans des dossiers horticoles importants, notamment les suivants :

- mutuelle de prévention,
- normes du travail,
- guides de salubrité à la ferme,
- contrôle des importations,
- homologation des pesticides,
- main-d'œuvre.

L'AJMQ se veut par ses actions le chef de file de l'industrie maraîchère et fruitière au Québec.

## **b- Description du secteur**

Dans le monde agricole, le secteur maraîcher dégage une image de relative prospérité. Dans les faits, de nombreuses entreprises connaissent des difficultés et plusieurs sont disparues. Comme le montre le tableau ci-dessous, certaines ont été achetées par leurs voisins qui se sont agrandis alors que d'autres ont été victimes de l'urbanisation dans leur région.

Les fermes maraîchères croissent continuellement tant par l'envergure de leur entreprise que par leur chiffre d'affaires : la plupart des fermes doivent cependant augmenter leur volume de production afin de répondre à la demande de leurs acheteurs, surtout celles qui font affaire avec les grands chaînes d'alimentation; elles répondent à cette demande accrue en achetant leurs voisins ou en regroupant la production de légumes de plusieurs entreprises de plus petites tailles. C'est ainsi qu'on peut affirmer qu'environ 20 % des producteurs produisent 80 % des légumes du Québec. Ces fermes, dont la capitalisation s'accroît sans cesse, ont cependant de la difficulté à transmettre l'entreprise à la génération suivante ou à trouver un acheteur au moment de la cession de l'entreprise.

### Résumé des statistiques du secteur maraîcher, légumes frais

	1997	2004
Nombre d'exploitations maraîchères	1 824	1 530
Superficies en ha	23 914	24 041
Valeur à la ferme	188 256 000 \$	206 823 000 \$
Montant des exportations	51 391 000 \$	79 336 000 \$

Les superficies cultivées demeurent à peu près stables malgré la diminution du nombre de producteurs. La valeur à la ferme s'accroît en partie à cause de l'augmentation de la culture de légumes de haute valeur tels que la laitue, les oignons verts, les radis, la radicchio et le brocoli. Par contre, le prix des légumes traditionnels varie peu.

Un regard sur les exportations révèle qu'un légume comme la carotte qui a déjà constitué un des moteurs de l'exportation a cédé sa place aux oignons verts et à la laitue. Il faut cependant souligner que la production et la récolte des laitues, oignons verts, choux-fleurs et brocolis sont moins mécanisées, exigent plus de main-d'œuvre et, par conséquent, coûtent plus chers à produire.

## Importance relative des différents légumes exportés

### du Québec en 2004

---

Laitue	17 %
Oignon vert, oignon sec, échalote	14 %
Carotte	11 %
Chou-fleur, brocoli	7 %

---

## 2- Secteur de la production

Traditionnellement, le dynamisme du secteur maraîcher québécois lui a permis de résoudre les problèmes auxquels il a été confronté jusqu'ici. Aujourd'hui, la réalité est toute autre et le secteur de la production fait face à des contraintes qu'il ne saurait résoudre seul; il a absolument besoin que l'État continue à jouer un rôle de soutien déterminant. L'État doit tenir compte de cette nouvelle réalité que vivent les maraîchers du Québec. Du même coup, la politique agricole et les règlements qui en découlent doivent tenir compte du fait que les légumes produits ici doivent concurrencer constamment avec des produits importés et que le défi de la compétitivité est permanent.

Entre autres, la réglementation relative à la gestion de l'eau, des sols, de la main-d'œuvre, de la salubrité et de la traçabilité a des incidences majeures sur la rentabilité du secteur.

### a- L'eau : une ressource à protéger

La disponibilité d'une eau abondante, propre et peu chère représente un des facteurs importants de l'essor de l'horticulture au Québec. Dès les années 1970, les périodes occasionnelles de sécheresse ont incité bien des producteurs à se doter de systèmes d'irrigation. Afin de garantir des réserves d'eau abondantes, les producteurs et l'État ont construit des barrages, creusé des puits et créé des réservoirs d'eau. Certains producteurs ont même construit des barrages dans les petits cours d'eau afin d'augmenter leur réserve d'eau ce qui a aussi permis d'économiser un important espace de sol sur la ferme et même de transporter de

l'eau d'une ferme à l'autre via les cours d'eau. En terre noire, de tels barrages ont contribué à réduire considérablement l'oxydation responsable des pertes de sol organique.

La gestion de l'eau initiée par des producteurs innovateurs a été copiée par de nombreux horticulteurs qui ont pu non seulement éliminer les pertes de récolte attribuables aux sécheresses mais aussi garantir un approvisionnement régulier et fiable de légumes et de fruits à leurs acheteurs, tant sur le marché local qu'international. Cette ressource abondante a permis de développer le secteur et d'accroître les exportations de légumes. L'usage accru de l'irrigation en terre minérale et en terre noire a permis de développer l'horticulture du Québec à un niveau inégalé jusqu'ici.

Pour ce qui est du réchauffement climatique, d'une part, il offrira au secteur maraîcher du Québec de nouvelles occasions de cultures mais, d'autre part, il augmentera les besoins en irrigation. Le règlement sur le captage des eaux souterraines édicté en juin 2002 par le gouvernement du Québec a pour but de préserver la qualité et la quantité de cette ressource. L'AJMQ est en accord avec ces règlements qui doivent cependant être interprétés de façon à ne pas entraver le développement du secteur.

L'État doit se concerter avec les producteurs pour constituer des réservoirs d'eau en surface qui recueilleraient les eaux de pluie ou de fonte des neiges, rechargeraient les nappes souterraines et offriraient des sources d'eau de qualité pour l'irrigation afin de répondre aux besoins en saison. Cette collecte d'eau de surface permettrait de restreindre le besoin de pompage de la nappe phréatique.

Quant à la réflexion gouvernementale sur l'imposition de redevances aux producteurs utilisateurs d'eau, celle-ci doit tenir compte de l'incidence défavorable de ces redevances sur la position concurrentielle des producteurs du Québec par rapport aux producteurs hors Québec. L'État doit noter que l'eau utilisée n'est pas gratuite : elle implique des coûts de captage, d'entreposage, de manutention et de distribution. Les préoccupations de salubrité et la crainte de contamination alimentaire dans les cultures nous incitent à demander aux autorités compétentes de

veiller à bien contrôler la qualité des eaux de surface et souterraines qui servent à l'irrigation.

Dans une perspective de développement durable, les producteurs du Québec sont conscients de la nécessité de produire en harmonie avec l'environnement. Par contre, la réglementation environnementale du Québec est souvent plus exigeante que celle qui est imposée aux concurrents d'autres pays. Pourtant les consommateurs qui approuvent ces exigences achètent les produits importés parce qu'ils sont moins chers.

Il incomberait donc à l'État de soumettre les produits importés à des inspections rigoureuses en matière de salubrité afin de protéger le consommateur de contaminations éventuelles auxquelles le laxisme de la réglementation des pays étrangers pourrait l'exposer.

## **b- Les sols**

Le secteur maraîcher utilise des sols de haute qualité, terres noires ou terres minérales, qui sont souvent situés à proximité des villes. Ces sols sont parmi les plus chers en agriculture et ils sont souvent convoités pour l'urbanisation.

Depuis quelques années, un moratoire sur la mise en valeur des terres agricoles au Québec interdit aux producteurs de développer ou de défricher de nouvelles terres, peu importe que celles-ci soient en terre noire ou non. Ces producteurs ont donc perdu le droit de mettre en valeur leurs terres situées en zone agricole. Ils ne peuvent plus accroître leurs superficies cultivées par défrichement de terres acquises de bonne foi, peu importe qu'il s'agisse d'une terre minérale ou d'une terre noire. L'AJMQ se questionne aussi sur les nombreux projets de déboisement en zone périurbaine où sont érigés des centres commerciaux ou des projets domiciliaires, alors que les producteurs ne peuvent mettre en valeur leurs terres boisées. Qu'advient-il des producteurs qui ont déjà investi de fortes sommes pour accroître leur rentabilité (entrepôt et équipement sous utilisés) et qui ne peuvent poursuivre ce projet depuis le moratoire? Cette interdiction équivaut, pour le temps que dure le moratoire, à une expropriation déguisée des terres à défricher, et ce, sans compensation.

Par conséquent, l'AJMQ estime que les producteurs maraîchers devraient pouvoir défricher leurs sols moyennant certaines conditions de mise en valeur que l'État pourrait élaborer en concertation avec les producteurs : par exemple, des bandes riveraines plus larges avec une rangée d'arbres brise-vent sur un côté pourraient être exigées pour les terres noires. Les entreprises pourraient ainsi rentabiliser leur investissement en exploitant pleinement leur bien-fonds ainsi que répondre à la demande accrue de leurs acheteurs pour leurs produits.

### **c- Les services conseils**

Le secteur s'est également développé grâce à la qualité des services conseils offerts par l'État. Selon l'AJMQ, les services conseils privés jouent et continueront à jouer aussi un rôle important.

L'AJMQ estime donc que l'État doit continuer à soutenir ces services privés sans toutefois éliminer les services conseils gouvernementaux. En effet, ces derniers permettent une recherche approfondie de solutions à long terme, ce que les conseillers privés ne sauraient fournir à prix abordable au producteur.

### **d- Les pesticides**

Dès le début des années 1980, le secteur maraîcher a montré sa détermination à réduire l'usage des pesticides, à mieux cibler les ravageurs et à faire de la prévention en favorisant l'implantation et le développement des premiers réseaux de dépistage, qui se sont transformés par la suite en clubs d'encadrement technique. Toutefois, la production maraîchère rentable ne peut se pratiquer sans un usage minimal de pesticides. L'adoption de mesures préventives, le dépistage et l'usage de nouvelles molécules chimiques ont permis de réduire la quantité de pesticides utilisée. Or, les pesticides demeurent incontournables et doivent demeurer un outil de production.

Aussi l'État doit-il continuer à soutenir la recherche en phytoprotection (mesures préventives, outils de contrôle), à appuyer les programmes d'homologation des pesticides à usage limité et à fournir le plus possible aux producteurs du Québec l'accès aux mêmes produits phytosanitaires que leurs concurrents étrangers.

### **3- Ressources humaines**

Le secteur maraîcher est un grand utilisateur de travailleurs non spécialisés. En cela, il se trouve en concurrence avec les autres secteurs économiques souffrant de la pénurie de main-d'œuvre. Or le secteur maraîcher offre des emplois de courte durée, qui sont exercés dans des conditions parfois difficiles. Afin de compenser la rareté des travailleurs locaux, les maraîchers ont fait et font de plus en plus appel aux travailleurs étrangers, ce qui a contribué pour beaucoup au développement économique des entreprises depuis quinze ans.

L'AJMQ demande à l'État de continuer à faciliter l'entrée de ces travailleurs étrangers en posant des conditions qui permettront aux producteurs du Québec de demeurer concurrentiels, eux qui paient déjà des salaires plus élevés que ceux de leurs concurrents hors Québec.

### **4- Innovation technologique**

La mécanisation des opérations de semis, de plantation, de récolte et de conditionnement a aussi contribué au progrès du secteur et a remplacé beaucoup de main-d'œuvre. Ces machines (semoirs, planteurs, récolteuses, robots mécaniques) sont cependant très onéreuses et exigent de l'énergie dont le coût monte en flèche.

La mécanisation et la robotisation des opérations demeurent une voie d'avenir incontournable dans la course à la productivité. Aujourd'hui encore, plusieurs producteurs élaborent des projets de mise au point d'équipements nouveaux ou adaptés à l'horticulture qui sont admissibles à des crédits d'impôt en recherche et développement.

Sur ce chapitre, l'AJMQ aurait trois demandes à formuler à l'État :

- ❖ de maintenir l'accessibilité de ces programmes à notre secteur;
- ❖ d'ajouter l'achat d'équipement ou de pièces d'équipement entrant dans la construction de nouvelle machinerie;
- ❖ de simplifier les formulaires de demande d'admission à ces programmes.

## 5- Marché et mondialisation

Le secteur maraîcher du Québec est reconnu pour son dynamisme et sa capacité de concurrencer la production maraîchère sur les marchés extérieurs, surtout aux États-Unis. Ce secteur exporte 35 % de sa production, soit une valeur de 80 millions de dollars. Certaines productions, comme l'oignon vert, sont exportées à 70 %. Toutefois, depuis quelques années, en dépit de l'Accord du libre échange, l'exportation subit de plus en plus de contraintes ou de barrières à l'exportation. Ainsi les certificats phytosanitaires font désormais partie de la documentation obligatoire de l'exportation (ex. teigne du poireau qui oblige un certificat pour les oignons à bottelet et les poireaux).

Au Québec, la consommation de légumes per capita est en baisse ce qui n'est déjà pas une bonne nouvelle. Pour ajouter au préjudice subi par les producteurs du Québec, leur marché local se trouve envahi par les légumes importés qui sont vendus à des prix impossibles à concurrencer. Autrefois, le secteur maraîcher se sentait protégé par le caractère périssable des légumes, par les volumes importants à transporter et par les grandes distances à parcourir. La présence abondante de carottes, d'épinards, de pois mange-tout et de piments importés de Chine remet en cause cette fausse sécurité. La venue de ces légumes sur nos marchés est impossible à concurrencer, compte tenu des faibles coûts de production de ce pays et de bien d'autres.

Face à ces pays dont les réglementations agro-environnementales et de main-d'œuvre sont beaucoup plus permissives que celles que doivent respecter nos producteurs québécois et dont les salaires payés aux travailleurs maraîchers sont dérisoires, il y a lieu de proposer une réglementation qui imposerait, à l'instar des États-Unis, des barrières non tarifaires lorsque celles-ci sont justifiées. Les produits importés devraient aussi être soumis aux mêmes exigences de salubrité et de traçabilité que les produits du Québec, autre élément de coût des produits d'ici qui ajoute au désavantage concurrentiel dont souffrent nos producteurs.

La remontée de la devise canadienne face au dollar US a réduit la marge de manœuvre de nos exportateurs et la parité éventuelle du dollar deviendra sans doute un frein à l'exportation. Elle fait aussi un appel à l'amélioration encore davantage de notre productivité.

## **6- Promotion**

La promotion des produits maraîchers et fruitiers sur les marchés locaux et internationaux a toujours constitué et continue de constituer une priorité de l'AJMQ. Forte de l'aval du Guide canadien de l'alimentation, l'AJMQ a lancé sa campagne [mangezquebec.com](http://mangezquebec.com) afin de capitaliser sur cette vague favorable à la consommation de fruits et de légumes frais en encourageant l'achat de produits locaux. Ce n'est toutefois que la plus récente de ses initiatives qui comprennent, notamment, sa participation aux plus importantes foires commerciales dont la PMA, la CPMA, le NEPC, le Salon HRI ainsi que le SIAL. Son stand à ces expositions aura contribué de façon marquée à augmenter la visibilité et la reconnaissance de la qualité des produits maraîchers et fruitiers du Québec. L'AJMQ a également organisé des missions d'acheteurs des États-Unis à plusieurs reprises et collabore à la campagne « 5 à 10 par jour ». Sa publication *Menu, plaisirs maraîchers* distribuée gratuitement dans les chaînes d'alimentation a été accueillie avec enthousiasme par les consommateurs.

L'État, qui a toujours été le partenaire de l'AJMQ dans ces initiatives, doit continuer à appuyer financièrement ses démarches de promotion au pays et à l'étranger dans le cadre de ses divers programmes.

## **7- Salubrité et traçabilité**

La salubrité et la traçabilité sont deux défis majeurs que doit relever le secteur maraîcher. Depuis quelques années, les producteurs se sont attaqués à l'amélioration de la salubrité. À cet effet, le Conseil canadien de l'horticulture (CCH) a développé un programme de salubrité endossé par les producteurs du Québec qui se sont dotés d'un guide canadien préparé par le Conseil canadien de l'horticulture qui définit les normes de salubrité que doivent respecter les entreprises horticoles.

Un projet pilote Agri-traçabilité Québec est en attente d'approbation au Québec en 2007 où les modèles seront testés dans des entreprises maraîchères ciblées. Des firmes privées de consultants ont élaboré et continuent de mettre au point des protocoles précis pour garantir la salubrité. Ces protocoles utiliseront certaines données phytosanitaires des Clubs d'encadrement technique qui visitent les fermes maraîchères hebdomadairement. Un système d'audit indépendant est en voie d'implantation qui aura pour but d'assurer les acheteurs que les programmes en vigueur sont réellement efficaces et appliqués.

Un site Internet d'information interactive visant à appuyer les producteurs dans leurs démarches vers une salubrité accrue et une traçabilité efficace est en voie de développement. On y vulgarisera le programme du CCH et on y offrira un service de consultation sur le site. Par contre, tout comme la chaîne de froid établie dans les années 1970-1980 est souvent rompue dans la distribution, la chaîne de salubrité peut être rompue une fois que le produit a quitté la ferme. Des consommateurs manipulent les produits sur les tablettes des supermarchés ou des kiosques à légumes, contaminant le produit. Le producteur ne peut être tenu responsable de ces bris de conditions de salubrité. La traçabilité est la suite logique de ce système de salubrité. Bien des efforts et des sommes d'argent ont été investis dans la salubrité et bien des sommes sont en train d'être investies. L'élaboration de ces programmes, leur implantation et les suivis coûtent cher. Les producteurs du Québec ont besoin de l'appui de l'État pour la mise en place d'un tel système.

Ainsi, l'AJMQ propose d'inclure cette démarche dans la gamme de services admissibles au programme des services conseils ou des clubs d'encadrement technique. En outre, elle suggère la création d'une subvention ou d'un incitatif financier qui serait accordé aux entreprises qui mettent en place un programme de salubrité et de traçabilité.

## **8- Place des producteurs**

Sise au coin du boulevard Métropolitain et du boulevard l'Acadie au cœur du Marché central de Montréal, la Place des producteurs est le plus important marché de gros de fruits et de légumes dans l'est du Canada. Quoique cette plaque tournante de la vente de produits maraîchers du Québec soit ouverte à l'année grâce à la présence de grossistes, ce marché déborde d'activité durant la saison de production québécoise. Durant cette période, plus de 150 producteurs s'activent à leurs emplacements afin d'offrir à une clientèle variée des produits de la plus haute qualité.

Composée de détaillants, grossistes distributeurs, marchés publics, restaurateurs et établissements publics, cette clientèle provient de toutes les régions du Québec, de l'est de l'Ontario jusqu'aux provinces Maritimes.

Cet endroit stratégique pour le commerce de fruits et légumes du Québec doit être protégé par l'État pour la survie des petits et moyens producteurs. En effet, ces PME n'ont pas l'envergure nécessaire pour répondre à toutes les exigences des grandes chaînes alimentaires, notamment sur le plan du volume d'approvisionnement.

## 9- Conclusion

Le secteur maraîcher est donc confronté à des défis importants auxquels il ne peut répondre seul. Les actions attendues du gouvernement du Québec et de ses organismes sont les suivants :

- ❖ garantir la disponibilité d'une eau de qualité sans aucune redevance compte tenu des coûts réels de son utilisation;
- ❖ protéger les sols horticoles tout en permettant, dans une approche d'une agriculture durable, la mise en valeur de terres boisées ou de milieux humides;
- ❖ maintenir les services conseils de qualité et continuer à offrir l'encadrement technique et la recherche qui sont à la portée seule de l'État;
- ❖ soutenir la recherche en phytoprotection;
- ❖ soutenir les programmes d'homologation de pesticides à usage limité;
- ❖ fournir le plus possible aux producteurs du Québec l'accès aux mêmes outils phytosanitaires que leurs concurrents;
- ❖ assurer la disponibilité de main-d'œuvre étrangère à des coûts concurrentiels;
- ❖ soutenir les producteurs dans leurs efforts de recherche et développement;
- ❖ protéger nos marchés par l'exigence de certificats phytosanitaires (lorsque ceux-ci sont justifiés) comme ceux qui sont requis par les États-Unis;
- ❖ soutenir financièrement les efforts de promotion et développement du secteur sur les marchés locaux et internationaux.
- ❖ soutenir les efforts des entreprises maraîchères en matière de salubrité et de traçabilité;
- ❖ garantir à la Place des producteurs un emplacement stratégique qui permettra de desservir efficacement toute sa clientèle : petits et moyens producteurs, détaillants, grossistes, distributeurs, marchés publics, restaurateurs et établissements publics.

Rédigé par : MM. Pierre Sauriol, agronome

André Plante, directeur général de l'AJMQ